

Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables

14 mai 2004
10h00 à 16h30
Édifice Marie Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
Local 11,02

6211-24-023

Participants: Cyrille Barrette David Rodrigue
 André Cyr Julie Shaffer
 André Francoeur Michel Lepage
 Daniel Jauvin

Veillez lire: Le rapport sur la situation de la grive de Bicknell (Rapport COSEPAC)
 Le rapport sur la situation du garrot d'Islande (Rapport COSEPAC)
 Le rapport sur la situation du pic à tête rouge (Rapport COSEPAC)
 Le rapport sur la situation de la salamandre pourpre (Rapport COSEPAC)
 Le rapport sur la situation du rorqual à bosse (Rapport COSEPAC)

Ordre du jour

1.	Mot de bienvenue, accueil des nouveaux membres	Daniel Jauvin	10 :00
2.	Adoption de l'ordre du jour	Daniel Jauvin	10 :02
3.	Suivi du compte rendu de la réunion précédente	Daniel Jauvin	10 :05
4.	Rappel de la procédure	Michel Lepage	10 :10
5.	Analyse du rapport sur la situation de la grive de Bicknell	Tous	10 :15
6.	Analyse du rapport sur la situation du garrot d'Islande	Tous	11 :00
7.	Dîner		11 :45
8.	Analyse du rapport sur la situation du pic à tête rouge	Tous	13 :30
9.	Analyse du rapport sur la situation de la salamandre pourpre	Tous	14 :15
10.	Analyse du rapport sur la situation du rorqual à bosse	Tous	15 :15
11.	Entente Canada Québec sur les espèces en péril	Michel Lepage	16 :00
12.	Prochaines espèces soumises au comité aviseur	Michel Lepage	16 :10
13.	Varia	Tous	16 :15
14.	Date de la prochaine réunion	Tous	16 :25

Compte rendu de réunion

Date: 14 mai 2004
Endroit : Société de la faune et des parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, salle 11.02
Québec (Québec)
Rédigé par : Daniel Banville et Michel Lepage

Signature

Objet : 15^e réunion du comité aviseur sur la faune menacée ou vulnérable

But : Analyse des rapports de situation de la grive de Bicknell, du garrot d'Islande, du pic à tête rouge, de la salamandre pourpre (reportée) et du rorqual à bosse.

Étaient présents : Daniel Banville
Cyrille Barrette
André Cyr
André Francoeur
Daniel Jauvin
Michel Lepage
Julie Shaffer

Était absent : David Rodrigue

Copie à :

Note : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Objet : 15^e réunion du Comité aviseur sur la faune menacées ou vulnérable
 Date : 14 mai 2004

Point	Détails	Action à prendre	Délai
1	<p>Mot de bienvenue</p> <p>Daniel Jauvin, président du comité, souhaite la bienvenue aux membres. En raison du départ de messieurs Jean Ferron et Clément Lanthier, deux nouveaux membres ont pris la relève. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • madame Julie Shaffer, du Musée de la nature et des sciences, représentante des organisations non gouvernementales; • monsieur André Francoeur, du Centre de données sur la biodiversité du Québec, représentant du milieu scientifique. <p>Aux membres du comité s'ajoute également monsieur Daniel Banville, biologiste à la Société de la faune et des parcs du Québec qui, à compter du 31 mai 2004, remplacera monsieur Michel Lepage en raison de son départ en pré-retraite.</p>		
2	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Le projet d'ordre du jour qui a été transmis aux membres du comité est adopté à l'unanimité sans modification ni ajout. L'ordre du jour est joint en annexe.</p>		
3	<p>Suivi du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2003</p> <p>Le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2003 est approuvé sans modification.</p>		
4	<p>Rappel de la procédure</p> <p>Comme il y a de nouveaux membres sur le comité, Michel Lepage fait un bref rappel de la procédure de désignation des espèces menacées ou vulnérables.</p>		
5	<p>Analyse du rapport sur la situation de la grive de Bicknell</p> <p>Daniel Jauvin dépose une carte de la répartition des sites de nidification connus de la grive de Bicknell au Québec. La principale caractéristique de l'habitat de reproduction de cette grive est qu'il est confiné aux forêts conifériennes de haute altitude composées majoritairement de sapins baumiers croissant densément. En raison des pratiques forestières actuelles, son habitat est de plus en plus fragilisé. De plus, l'installation d'éoliennes sur les montagnes en Gaspésie pourrait avoir un</p>		

Objet : 15^e réunion du Comité aviseur sur la faune menacées ou vulnérable

Date : 14 mai 2004

Point	Détails	Action à prendre	Délai
6	<p>impact négatif non négligeable sur cet habitat. Le Québec couvre plus de 75 % de la distribution nord-américaine de cette grive.</p> <p>Le rapport préparé pour le COSEPAC a servi de document d'information pour l'analyse du comité :</p> <p><i>NIXON, E. 1999. Status report on the Bicknell's thrush, Catharus bicknelli in Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 43 pages.</i></p> <p>Pour répondre aux interrogations des membres du comité, Monsieur Yves Aubry, spécialiste de cette espèce au Service canadien de la faune, a été rejoint par conférence téléphonique.</p> <p>À la lumière des informations disponibles, le comité aviseur recommande le statut d'espèce vulnérable pour la grive de Bicknell (recommandation en annexe).</p> <p>Analyse du rapport sur la situation du garrot d'Islande</p> <p>La population de garrot d'Islande de l'est de l'Amérique du nord comprend moins de 2 000 couples reproducteurs dont la très grande majorité se trouve au Québec. L'exploitation forestière, l'ensemencement des lacs sans poissons et la chasse sportive sont les principales menaces à la survie de ce canard au Québec.</p> <p>Le document suivant a servi pour l'analyse du comité :</p> <p><i>ROBERT, M., R. BENOÎT and J.-P. SAVARD. 2000. Status report on the eastern population of the Barrow's Goldeneye (Bucephala islandica) in Canada. Report submitted to the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. 61 pages.</i></p> <p>Monsieur Michel Robert du Service canadien de la faune a été rejoint par conférence téléphonique et a pu fournir aux membres du comité des informations complémentaires à celles disponibles dans le rapport de situation.</p> <p>La population de garrots d'Islande de l'est de l'Amérique du nord a été désignée préoccupante par le COSEPAC en novembre 2000. À la lumière des informations disponibles, le comité aviseur recommande le statut d'espèce vulnérable pour le</p>		

Objet : 15^e réunion du Comité aviseur sur la faune menacées ou vulnérable
Date : 14 mai 2004

Point	Détails	Action à prendre	Délai
7	<p>garrot d'Islande (recommandation en annexe).</p> <p>Analyse du rapport de situation du pic à tête rouge</p> <p>Ce pic niche à l'extrême sud du Québec. Au cours des 5 dernières années (1998-2003), seulement 3 sites occupés y ont été recensés. La disparition des chicots et la compétition avec l'étourneau sansonnet sont parmi les causes probables de la raréfaction de cet oiseau.</p> <p>Le document suivant a servi pour l'analyse du comité :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>PAGE, A. 1996. Status report on the red-headed woodpecker, Melanerpes erythrocephalus, in Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 55 pages.</i></p> <p>En avril 1996, le pic à tête rouge a été désigné espèce préoccupante par le COSEPAC. À la lumière des informations disponibles, le comité aviseur recommande le statut d'espèce menacée pour le pic à tête rouge (recommandation en annexe).</p>		
8	<p>Analyse du rapport sur la situation de la salamandre pourpre</p> <p>En l'absence de David Rodrigue, il a été décidé unanimement de reporter l'analyse du rapport sur la situation de la salamandre pourpre à la prochaine rencontre du comité aviseur. Des informations additionnelles sur les menaces sont nécessaires.</p>		
9	<p>Analyse du rapport sur la situation du rorqual à bosse</p> <p>Depuis l'arrêt de la chasse à la baleine dans les années 1960, l'effectif de la population de rorquals à bosse de l'Atlantique nord-ouest se porte bien. Les menaces appréhendées sur ce mammifère marin ne semblent pas avoir d'impact négatif significatif.</p> <p>Un rapport daté de septembre 2001 présenté au COSEPAC ayant pour référence :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>BAIRD, R.W. 2001. Update COSEWIC status report on humpback whale (Megaptera novaeangliae). Biology department, Dalhousie University, Halifax. 43 pages.</i></p>		

Objet : 15^e réunion du Comité aviseur sur la faune menacées ou vulnérable

Date : 14 mai 2004

Point	Détails	Action à prendre	Délai
10	<p>indique que cette espèce n'est pas en péril dans le nord-est de l'Amérique du nord. En conséquence, le comité aviseur recommande que le rorqual à bosse soit retiré de la liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.</p> <p>Entente Canada-Québec sur les espèces en péril</p> <p>Michel Lepage informe les membres du comité de l'état d'avancement du projet d'entente bilatérale (Canada-Québec) de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril. La signature de cette entente pourrait avoir lieu en juin 2004.</p>		
11	<p>Prochaines espèces soumises au comité aviseur</p> <p>Lors de la prochaine rencontre du comité aviseur, les espèces suivantes seront analysées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salamandre pourpre • Mené d'herbe • Lamproie du nord • Dard arc-en-ciel • Dard de sable • Sterne caspienne 		
12	<p>La prochaine réunion aura lieu en octobre 2004. La date n'est pas encore arrêtée. Daniel Banville contactera les membres en septembre.</p>	Daniel Banville	Sept. 2004

COMITÉ AVISEUR SUR LES ESPÈCES FAUNIQVES
MENACÉES OU VULNÉRABLES DU QUÉBEC

Réunion du 10 juin 2005

Suivi de la rencontre du 14 mai 2004

À la rencontre du 14 mai 2004, quatre espèces avaient été évaluées. Il s'agit de la grive de Bicknell (vulnérable), du garrot d'Islande (vulnérable), du pic à tête rouge (menacée) et du rorqual à bosse (aucun statut). L'évaluation de la salamandre pourpre qui devait s'y faire a été remise à la prochaine rencontre en raison de l'absence de David Rodrigue.

Points 5 à 10.

Les recommandations pour les espèces évaluées menacées ou vulnérables ont été acheminées en juin 2004 à Louis Aubry, directeur adjoint à la Direction générale du développement et de l'aménagement et de la faune, pour approbation. En date du 28 juin 2004, Louis Aubry a décidé d'attendre la signature de l'entente bilatérale de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec avant d'aller plus avant dans la désignation de ces espèces de juridiction fédérale. Cette entente devait être signée à l'automne 2005, mais en raison des négociations, elle n'est toujours pas signée (juin 2005). Malgré cela, en mai 2005, nous sommes revenus à la charge et avons convaincu Louis Aubry de procéder à une consultation interministérielle pour ces trois espèces ainsi que pour l'arlequin plongeur, la paruline azurée, le râle jaune, la tortue musquée et l'ours polaire (espèces évaluées le 13 juin 2002).

Les documents pour la consultation interministérielle sont en préparation de sorte qu'elle devrait être faite entre le 15 juin et le 15 juillet. Lorsque cela sera terminé, nous pourrons alors entreprendre le processus de désignation réglementaire (projet de règlement).

Point 11.

Tel que dit plus avant, l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec n'est pas encore signée. Depuis juin 2004, plusieurs rencontres ou échanges de lettres n'ont pas permis la signature. Même s'il faut demeurer optimiste sur l'issue de ce dossier, il est dorénavant difficile de dire à quel moment l'entente sera finalisée.

Autres informations

Le règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats a été modifié en date du 15 février 2005 (entrée en vigueur le 3 mars 2005) afin d'y inclure six nouvelles espèces, toutes à titre d'espèces vulnérables : éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent), fouille-roche gris, caribou (écotype forestier), tortue des bois, tortue géographique, aigle royal. L'habitat du faucon pèlerin a également été désigné via ce règlement. Concernant cet habitat, un avis dans la Gazette officielle du 27 avril 2005 concernant la publication du plan des habitats fauniques, intègre l'habitat du faucon pèlerin du lac Mékinac. La liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec comprend donc maintenant 18 espèces et deux habitats (faucon pèlerin et caribou de la Gaspésie).

Menacée	Vulnérable
<ol style="list-style-type: none">1. Béluga, population du Saint-Laurent2. Chevalier cuivré3. Carcajou4. Grèbe esclavon5. Pie-grièche migratrice6. Pluvier siffleur7. Tortue-molle à épines	<ol style="list-style-type: none">8. Aigle royal9. Alose savoureuse10. Caribou, écotype forestier11. Caribou, population de la Gaspésie12. Éperlan, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent13. Faucon pèlerin <i>anatum</i>14. Fouille-roche gris15. Pygargue à tête blanche16. Rainette faux-grillon de l'ouest17. Tortue des bois18. Tortue géographique
Habitat : <ol style="list-style-type: none">1. Faucon pèlerin <i>anatum</i>2. Caribou, population de la Gaspésie	

Daniel Banville, le 8 juin 2005.

COMITÉ AVISEUR SUR LA FAUNE MENACÉE OU VULNÉRABLE AU QUÉBEC

LIBELLÉ DES RECOMMANDATIONS SUR LA GRIVE DE BICKNELL LE 14 MAI 2004

Grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*):

1. RECOMMANDATION DU STATUT

Considérant que la plus grande partie de l'aire de répartition mondiale de la Grive de Bicknell se trouve au Québec;

Considérant que l'aire de répartition mondiale de la Grive de Bicknell au Québec et dans les provinces et états adjacents semble en réduction;

Considérant que la Grive de Bicknell occupe un habitat de reproduction très spécifique;

Considérant que cet habitat risque d'être affecté par le réchauffement climatique et qu'il subit des pressions importantes de la part de l'industrie forestière et pour la construction d'éoliennes;

Le Comité aviseur sur la faune menacée ou vulnérable recommande l'attribution du statut «**espèce vulnérable**» à la grive de Bicknell¹.

¹ Dans le cas de cette espèce, le statut «espèce vulnérable» recommandé par le comité aviseur correspond à la catégorie de statut « espèce préoccupante » utilisée par le COSEPAC.

2. RECOMMANDATION DE MESURES DE CONSERVATION

À la lumière des informations disponibles, le comité recommande:

- D'accroître la poursuite des travaux de recherche sur la répartition et l'abondance de cette espèce;
- Que des recherches soient entreprises pour mieux identifier les facteurs limitants dans les aires d'hivernage;
- D'identifier des mesures de protection de l'habitat de reproduction.